

Archives départementales du Morbihan

**Archives du couvent des carmes de
Sainte-Anne**

1363-1791

Répertoire numérique détaillé

43 H 1 à 75

par Marie Thouvenot ; coordonné par Maud Sallansonnet

**2024
Vannes**

IDENTIFICATION

Référence de l'inventaire :

FRAD056_00000043H

Référence service d'archives :

Archives départementales du Morbihan

Intitulé :

Archives du couvent des carmes de Sainte-Anne

Dates extrêmes :

1363-1791

Ancienne(s) cote(s) :

43 H 1 à 14

Niveau de description :

Fonds

Métrage conservé (ml) :

1.8

CONTEXTE

Présentation du producteur :

Né au carrefour des XI^e et XII^e siècles et introduit en France par Louis IX en 1238, l'ordre du Carmel obtient du pape Innocent IV sa reconnaissance officielle en 1247. Il essaime en Bretagne avec un premier établissement à Ploërmel en 1273 suivi de nombreux autres comme Nantes vers 1318, Saint-Pol-de-Léon en 1353, Pont-l'Abbé en 1383, Hennebont vers 1386, Le Bondon à Vannes en 1425, Rennes en 1448 et Josselin en 1625, sans compter les établissements des carmélites au Bondon à Vannes en 1463 et à Ploërmel en 1627. C'est à cette même date, 1627, que les carmes s'installent au village de Ker Anna – ou « Sainte-Anne » – dans la paroisse de Pluneret, près d'Auray¹. Leur vocation est d'assurer le service de la chapelle construite dans ce village suite à la découverte d'une statue de sainte Anne en 1625 par Yves Nicolazic, laboureur. Les pèlerins affluant en nombre pour visiter les lieux, l'évêque de Vannes Sébastien de Rosmadec souhaite en effet confier le pèlerinage, d'abord laissé aux mains de deux chapelains séculiers, à des religieux réguliers. Les capucins ayant décliné sa proposition, il s'adresse aux carmes réformés de la province de Touraine, dont un des membres, le père Séraphin de Jésus, se trouve en prêche à Vannes lors du carême de 1627. Un accord est trouvé entre l'évêque de Vannes, le provincial des carmes de la province de Touraine, le recteur de Pluneret et Vincent Cadio, sieur de Kerloguen, fondateur du couvent, qui aboutit à la signature d'un acte de fondation le 21 décembre 1627. Les carmes prennent possession de la chapelle le 31 décembre et reçoivent le 28 janvier suivant de Vincent Cadio, sieur de Kerloguen, et de Philippe Cadio, sieur de Kerganguis, son fils, un terrain pour bâtir le couvent et ses dépendances. L'établissement du couvent est confirmé par Louis XIII en juillet 1628 et le pouvoir royal offre un important soutien au couvent, notamment par le biais de fondations pieuses. De nombreux particuliers prêtent également leur concours aux religieux par des fondations et des oblations. Ces libéralités permettent aux carmes, moins de dix ans après leur arrivée, d'être en possession de la quasi-totalité du village de Ker Anna et de compter cinquante religieux². Leur entretien est assuré par diverses

¹ Le village est aussi dit « Sainte-Anne en Pluneret » puis parfois « Sainte-Anne d'Auray » à partir du XVIII^e s. (cf. PROVOST (Georges), « Dans les coulisses du pèlerinage : le village de Sainte-Anne-d'Auray et ses habitants au XVIII^e s. », in *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 78, 2000, p. 135). Il dépend de la paroisse de Pluneret jusqu'en 1937, date à laquelle il s'en détache pour former la paroisse de Sainte-Anne-d'Auray. La commune de Sainte-Anne-d'Auray est quant à elle créée en 1950. À noter qu'aujourd'hui, un lieu-dit Ker Anna existe dans la commune de Pluneret, au sud de Sainte-Anne-d'Auray.

² Effectif indiqué dans les lettres patentes données par Louis XIII en novembre 1635 (cf. 43 H 6).

acquisitions dont la plus importante est celle de la seigneurie de Bojust, dans la paroisse de Plumergat, en 1636.

Au XVIII^e s., la dévotion reste très présente lors des grandes assemblées mais la fréquentation quotidienne de Sainte-Anne semble baisser³. La Révolution venue, le couvent de Sainte-Anne ne compte d'ailleurs plus que quatorze religieux⁴. Après avoir été saisi comme bien national, il abrite encore durant quelques mois des carmes expulsés de couvents de la province avant que l'ensemble des religieux n'en soit définitivement expulsé en septembre 1792⁵. Après le concordat de 1801 et malgré la vente des biens des carmes, le pèlerinage est rétabli avec le concours des évêques de Vannes. Ceux-ci obtiennent d'abord la jouissance de la chapelle puis, grâce au soutien de M. Barré, d'Auray, la propriété du couvent et de l'enclos en 1810. Un petit séminaire y est établi en 1815, confié aux jésuites puis, en 1828, aux prêtres diocésains. L'affluence étant forte lors des pèlerinages, une vaste basilique est construite entre 1866 et 1872.

Historique de conservation :

L'inventaire des titres des carmes de Sainte-Anne réalisé en 1746⁶ donne quelques menues informations sur les conditions de conservation des archives du couvent. On apprend ainsi qu'elles sont conservées dans deux armoires, l'une dite des « petites archives » – renfermant la plupart des documents relatifs à la seigneurie de Bojust – l'autre dite des « grandes archives » – renfermant le restant des documents (fondation, privilèges, acquêts, amortissement, aveux, déclarations et descriptions de terres, etc.). À la Révolution, les archives des carmes de Sainte-Anne semblent être en bon état de conservation d'après la visite qu'en font les officiers municipaux de Pluneret le 10 mai 1790⁷. En application de la loi du 5 novembre 1790 relative à la vente et l'administration des biens nationaux⁸, elles sont transportées aux archives du district d'Auray entre fin 1791 et janvier 1792. Elles y arrivent en même temps que les archives de la chartreuse d'Auray, et du mobilier spécifique est construit pour les accueillir⁹. À noter qu'il y a peu de pertes à déplorer depuis 1746 : en comparant l'inventaire d'archives rédigé à cette date et le fonds conservé actuellement, des lacunes sont réparables mais somme toute assez limitées.

Modalités d'entrée :

Les archives du couvent de Sainte-Anne ont été transférées des archives du district d'Auray vers les archives départementales suite à la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796). Cette loi ordonnant la réunion dans les chefs-lieux de département de tous les papiers acquis à la République a été appliquée avec difficulté dans le Morbihan, comme le souligne le rapport de l'archiviste au ministère de l'Intérieur en 1817 : « À la suppression des districts, les troubles qui avoient agités pendant plusieurs années le département ayant occasionnés l'enlèvement et même la destruction des registres et titres des chefs-lieux, ils ne purent être remis qu'en partie et dans le plus grand désordre au chef-lieu du département, ceux des districts de Rochefort et de La Roche-Bernard ayant été particulièrement en grande partie la proie des flammes »¹⁰. La date exacte d'entrée du fonds aux archives départementales est inconnue. Toujours est-il que le plus ancien état des titres des archives

³ Cf. PROVOST (Georges), « Dans les coulisses du pèlerinage : le village de Sainte-Anne-d'Auray et ses habitants au XVIII^e s. », in *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 78, 2000, p. 161. La baisse de la dévotion est par ailleurs signalée par les carmes dans une déclaration qu'ils font en 1757 au bureau du clergé de Vannes (cf. 43 H 25).

⁴ Effectif indiqué dans un état des religieux et religieuses du district d'Auray rédigé le 1^{er} novembre 1790 (cf. L 871).

⁵ Une lettre adressée par les administrateurs du département du Morbihan aux administrateurs composant le directoire du district d'Auray le 24 septembre 1792 précise que « tous les religieux de la maison de Sainte-Anne en sont partis, ou en vont partir, à l'exception de l'œconome » (cf. L 874).

⁶ Cf. 43 H 1.

⁷ Les officiers municipaux s'expriment en ces termes : « De suite nous nous sommes transportés à la chambre des archives qui nous ont paru en bon état. Lesdits religieux nous ont fait voir tous leurs titres et l'acte de leur fondation. » (cf. L 874)

⁸ « Les registres, les papiers, les terriers, les chartes et tous autres titres quelconques des bénéficiers, corps, maisons et communautés, des biens desquels l'administration est confiée aux administrations de département et de district, seront déposées aux archives du district de la situation desdits bénéfices ou établissements, avec l'inventaire qui aura été ou qui sera fait préalablement » (titre III, article 9).

⁹ Un mémoire du 16 janvier 1792 fait état des avances faites par l'huissier garde du district pour le transport et le « nouvel établissement » de la bibliothèque et des archives de la chartreuse d'Auray et des archives de la communauté de Sainte-Anne aux archives du district d'Auray. Il mentionne dans le détail les frais de transport et de fournitures – cordes, ficelles, planches, litaux, clous et caisses – qu'il a engagés (cf. Q 294).

¹⁰ Cf. 3 T 29.

de la préfecture (s. d. [avant 1819])¹¹ mentionne bien la présence des archives des carmes de Sainte-Anne parmi les archives du district d'Auray transférées à la préfecture.

CONTENU ET STRUCTURE

Présentation du contenu :

Bien que lacunaire, le fonds des carmes de Sainte-Anne apporte un éclairage sur la vie de l'établissement du XVII^e siècle à la Révolution française.

S'y trouvent en premier lieu des documents liés à l'organisation générale du couvent tels qu'un inventaire d'archives, des documents relatifs à son établissement et au soutien reçu du roi ainsi qu'une belle série de fondations pieuses.

Les documents de fonctionnement du couvent offrent quant à eux quelques minces informations sur la sécurité dans les assemblées ou encore les inhumations faites au couvent. Ils donnent malheureusement très peu d'éléments sur les religieux, leur vie spirituelle et l'accueil des pèlerins. À noter l'absence de registres de profession, qui s'explique par le fait que le couvent des carmes de Sainte-Anne ne fait pas partie des maisons de noviciat de la province de Touraine¹².

L'essentiel du fonds est consacré à la gestion des biens de l'établissement, principalement dans les paroisses de Pluneret et Plumergat. Dans cette dernière paroisse, le bien le mieux documenté est sans nul doute la seigneurie de Bojust, acquise par les carmes en 1636. Les papiers de la seigneurie comptent notamment des terriers et aveux dont certains remontent au XIV^e siècle et sur lesquels on note la présence de nombreux sceaux¹³. Quelques documents concernent également des biens situés dans les paroisses d'Arradon, Belz, Brech, Erdeven, Grand-Champ, Landévant, Languidic, Locmariaquer, Plougoumelen et Pluvigner.

Tris et éliminations :

L'ensemble du fonds est conservé de manière définitive et aucune élimination n'a été effectuée par les Archives départementales.

Mode de classement :

Le fonds des carmes de Sainte-Anne est l'un des rares fonds de la série H à n'avoir pas fait l'objet d'un classement chronologique provisoire à la fin du XIX^e siècle¹⁴, peut-être grâce aux critiques émises par le ministère de l'Intérieur à l'encontre de cette méthode¹⁵. Cela a grandement facilité le classement effectué en 2024, qui cherche à respecter autant que possible certains choix faits dans l'inventaire d'archives de 1746¹⁶ tout en s'en affranchissant parfois pour faciliter le travail des chercheurs actuels.

¹¹ Cf. 3 T 88.

¹² Les noviciats de la province se trouvent à Angers, La Flèche, Poitiers et Rennes. Une lettre adressée par les administrateurs composant le directoire du district d'Auray aux administrateurs du département à Vannes le 31 décembre 1790 précise bien que « la maison de Sainte-Anne n'étant pas une maison de noviciat, il n'y existe pas de registre pour l'inscription des professions » (cf. L 874).

¹³ Cf. liste des sceaux en annexe.

¹⁴ Dans son rapport au préfet du 31 juillet 1874, l'archiviste du département indique que les titres des communautés religieuses ont été « provisoirement distribués suivant l'ordre chronologique, en attendant qu'[il] puisse les inventorier d'après une méthode plus convenable » (cf. 3 T 29).

¹⁵ Dans une lettre au préfet du Morbihan du 5 avril 1875, le directeur du secrétariat et de la comptabilité du ministère de l'Intérieur – alors autorité de tutelle des archives départementales en France – précise : « Je désirerais savoir pour quel motif M. l'archiviste a cru devoir modifier, pour les titres des communautés religieuses, le classement ancien qu'il convient de respecter toutes les fois qu'on le peut, afin de lui substituer une distribution par ordre chronologique dont il reconnaît lui-même le défaut. Des remaniements aussi importants dans la constitution des fonds ne devraient pas être entrepris sans que mon ministère ait été préalablement consulté » (cf. 3 T 29).

¹⁶ Cf. 43 H 1.

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Statut juridique :

Archives publiques

Modalités d'accès :

Conformément au code du patrimoine en vigueur, les documents sont immédiatement communicables sous réserve que leur état le permette.

Modalités de reproduction :

Les documents sont reproductibles (photographies sans flash) sous réserve que leur état le permette.

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Sources internes au service

Série B :

Les carmes de Sainte-Anne apparaissent dans divers fonds judiciaires, notamment ceux du présidial de Vannes et des sénéchaussées d'Auray et Hennebont. S'y trouvent notamment un monitoire de l'évêque de Vannes au sujet de l'assassinat de deux hommes le jour de l'assemblée de Sainte-Anne (B 1935, 26 juillet 1713) et un procès-verbal d'enquête au sujet d'une guérison lors d'un voyage à Sainte-Anne (B 2797, 18 novembre 1644).

Série G :

Les fonds de l'évêché et du chapitre cathédral de Vannes contiennent l'un comme l'autre des documents relatifs au couvent des carmes de Sainte-Anne. Ils concernent par exemple les synodes diocésains (40 G 2), le domaine des gens de mainmorte (43 G 2), l'officialité (51 G 4), les annates (77 G 9), le clergé du diocèse (84 G 2) ou encore les décimes (84 G 9).

Série Fi :

De nombreuses gravures et photographies représentent le couvent de Sainte-Anne, ses bâtiments, son mobilier et ses pèlerinages, notamment dans les sous-séries 2 Fi (dessins, estampes), 3 Fi (patrimoine mobilier et immobilier), 7 Fi (petites collections photographiques), 8 Fi (fonds Lotz-collection Guéguen), 16 Fi (fonds Galles), 20 Fi (fonds David) et 32 Fi (collection abbé Caubert).

Série J :

Archives du château de Kerlévenan à Sarzeau

31 J 825 : déclaration et dénombrement fourni par Claude de Marbœuf de deux tenues au village de Quennebarhn pour la réformation du domaine royal d'Auray, dans laquelle il déclare être le seul patron et fondateur du couvent des carmes de Sainte-Anne (1683, 3 octobre).

31 J 769 : acte relatif aux prétentions de Claude de Marbœuf pour se dire fondateur du couvent de Sainte-Anne, paroisse de Pluneret (1740, 12 septembre).

Série L :

L 871 : état des religieux et religieuses du district d'Auray (1790).

L 874 : correspondance, états nominatifs, procès-verbaux de visite, extraits de registre des délibérations du département, certificats, comptes, pièces de procédure, pétitions, extrait de registre paroissial concernant les anciens carmes de Sainte-Anne (1790-1792).

Série Q :

De nombreux documents concernent la gestion des biens nationalisés du couvent de Sainte-Anne, en particulier dans les articles cotés Q 198 (f° 71), Q 292-294 et Q 310 (f° 6).

Série Mi :

1 Mi 101 : microfilm de l'obituaire des carmes de Sainte-Anne (1632-1792) conservé aux Archives du pèlerinage de Sainte-Anne (A 4).

Sources externes au service**Archives départementales d'Ille-et-Vilaine**

9 H : fonds des grands carmes.

Archives départementales de Loire-Atlantique

Série B : fonds de la chambre des comptes. Comprend notamment des documents concernant les privilèges accordés aux carmes de Sainte-Anne par le roi et les aveux, déclarations et serment de fidélité dus au roi.

Archives du sanctuaire de Sainte-Anne

A 4 : obituaire des carmes de Sainte-Anne (1632-1792), également consultable sous forme de microfilm aux archives départementales du Morbihan (1 Mi 101). D'autres documents relatifs au pèlerinage sont conservés sur le site, en particulier de nombreux manuscrits concernant la survenue de miracles.

Archives historiques du diocèse de Vannes

AA 36 : autorisation pour le prieur du couvent des carmes de Sainte-Anne de choisir des confesseurs extraordinaires pendant les fêtes de Sainte-Anne, six Français et six Bretons [1782].

Bibliographie :

BULEON (Jérôme) et LE GARREC (Eugène), « Sainte-Anne d'Auray. L'organisation matérielle d'un pèlerinage », in *Revue morbihannaise*, 1913, p. 5-25, 68-89, 111-121, 141-152. [XIV U 10]

BULEON (Jérôme) et LE GARREC (Eugène), *Sainte-Anne d'Auray. Histoire d'un village, ses origines, son histoire au XVII^e -XVIII^e siècle*, Vannes, La Folie, 1924, 3 vol. [HB 12225-12227]

DANET (Gérard), *Sainte-Anne d'Auray. Cloître des Carmes. Recherches documentaires, dépouillement du fonds d'archives conservé aux archives départementales du Morbihan*, Rennes, Direction régionale des affaires culturelles, Conservation régionale des monuments historiques, 1989. [RB 2844]

FONTAN (M^{me}), *Les Miracles de Sainte-Anne-d'Auray au XVII^e siècle*, mémoire de maîtrise, [Paris], 1969. [TH 24]

JANSSEN (Canisius), *Les origines de la réforme des carmes en France au XVII^e s.*, La Haye, Martinus Nihhoff, 1963. Contient notamment une carte des couvents de carmes de la province de Touraine au début du XVII^e s.

LA BORDERIE (Arthur de) et VILLIERS (Louis de), *Histoire des carmes en Bretagne*, Rennes, Simon, 1896-1897. Il s'agit de la transcription partielle d'un manuscrit anonyme retraçant l'histoire de l'ordre de la province de Touraine, conservé aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine sous la cote 9 H 6. Elle a en premier lieu été publiée en 1896 et 1897 dans le *Bulletin et mémoires de la société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*.

LE MENE (Joseph-Marie), « Carmes de Sainte-Anne », in *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1906, p. 13-38. [XIVU 11]

PEIGNE (Stéphanie), *Les Miracles de Sainte-Anne-d'Auray au XVII^e siècle (1634-1647)*, mémoire sous la direction de M. Delumeau, Paris I, 1971-1972. [TH 43]

PROVOST (Georges), « Dans les coulisses du pèlerinage : le village de Sainte-Anne-d'Auray et ses habitants au XVIII^e s. », in *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 78, 2000, p. 133-162. [XIV U 9]

SAINT-FRANÇOIS (Hugues de), *Les grandeurs de Sainte-Anne dans tous les états de sa vie et dans l'origine et progrez miraculeux de sa dévotion en Bretagne, près la ville d'Auray*, Rennes, Veuve Yvon, Paris, Padeloup, 1657. [HB 1275]

INDEXATION

Matières :

institution monastique

Géographique :

Pluneret (Morbihan, France ; paroisse) / Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan, France)

Organismes :

Couvent des carmes (Sainte-Anne-d'Auray, Morbihan, France) / Carmes

Sommaire

43 H 1 à 15	Organisation générale.....	1597-1779
43 H 16 à 20	Fonctionnement	1647-1791
43 H 21 à 75	Gestion des biens	1363-1789

Organisation générale

43 H 1-2 Archives.

[fin XVII^e-XVIII^e s.]

43 H 1 Inventaire des titres du couvent.

1746

Rédigé par Pierre Letendre, l'inventaire est divisé en deux parties correspondant à deux armoires : celle dite des « petites archives », renfermant la plupart des documents relatifs à la seigneurie de Bojust, l'autre dite des « grandes archives », renfermant le restant des documents (fondation, privilèges, acquêts, amortissement, aveux, déclarations et descriptions de terres, etc.). Quatre tables alphabétiques y facilitent les recherches. À la fin de la première partie se trouve une table « des manoirs, maisons, métairies et pièces de terre relevant du fief de Bojuste qui sont contenus en ce livre » et une autre « de tous les vassaux qui dépendent et doivent des rentes et chefs rentes à la seigneurie de Bojuste ». La seconde partie est quant à elle dotée d'une table « du nom des fondateurs et de ceux qui doivent des rentes au couvent de Sainte-Anne » et d'une autre « des manoirs, maisons, métairies, convenants, tenues et pièces de terres qui sont contenus en ce livre ». Quelques ajouts manuscrits ont été faits postérieurement à la rédaction de l'inventaire.

43 H 2 Fragment du « grand registre des actes de la maison ».

1628-1658 [copie fin XVII^e-XVIII^e s.]

Seules quelques pages étant conservées (pages 27 à 30, 548 à 568, 571 à 574, 577 à 580), l'identification de ce fragment n'est pas certaine. Le contenu et la pagination permettent de supposer qu'il s'agit d'un fragment du « grand registre des actes de la maison » évoqué dans la mention dorsale d'un procès-verbal d'appropriement de 1657¹⁷.

43 H 3-5 Établissement du couvent.

1627-1664

43 H 3 Fondations initiales par Vincent Cadio, sieur de Kerloguen, et son fils Philippe Cadio, sieur de Kerganquis puis de Kerloguen.

1627-1629 [dont copie 1655]

Actes de fondation, procès-verbaux de prise de possession, décret de l'évêque de Vannes, acte de ratification, acte d'approbation par le chapitre provincial de l'ordre des carmes de la province de Touraine.

Contient trois actes de fondation successifs : celui du 21 décembre 1627, dans lequel l'évêque de Vannes, les représentants des carmes de la province de Touraine, Philippe Cadio et Sylvestre Rodoué, recteur de Pluneret, fixent les conditions par lesquelles la chapelle en cours de construction demeure propre aux carmes ; ceux du 28 janvier 1628 et 20 juillet 1629, par lesquels les carmes reçoivent un fonds de terre pour édifier leur couvent proche de la chapelle ainsi que le fonds d'un logis, d'un appenti et d'une aire à battre dépendant du lieu de Ker Anna.

Contient un sceau plaqué de Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes (1627).

¹⁷ Cf. 43 H 67. La mention dorsale indique que le procès-verbal a été « inséré à la page 502 du grand registre des actes de la maison par Du Valai en août 1690 ».

- 43 H 4** Confirmation et amortissement par le roi.
1628-1629 [dont copies 1636 et 1664]
Lettres patentes du roi Louis XIII¹⁸, requête au parlement, arrêt du parlement, arrêts de la chambre des comptes de Bretagne, procès-verbal de descente pour faire la description des biens donnés au couvent.
- 43 H 5** Opposition des chanoines du chapitre cathédral de Vannes.
1627-1632
Décret de l'évêque de Vannes, lettres patentes du roi Louis XIII, pièces de procédure, convention entre les carmes et les chanoines.
- 43 H 6-10** Soutien royal.
1635-1683
- 43 H 6-8** Fondations pieuses.
1635-1683
Dans l'inventaire d'archives de 1746, la fondation de juillet 1656 est classée parmi les « petites archives » de la seigneurie de Bojust car le roi fonde une messe en échange de l'amortissement de Bojust. Cette fondation a été maintenue parmi les papiers de cette seigneurie et se trouve en 43 H 29.
- 43 H 6** De novembre 1635.
1635-1665
Lettres patentes des rois Louis XIII et Louis XIV, requêtes au parlement, arrêts du parlement, arrêts de la chambre des comptes de Bretagne, procès-verbal de descente pour la déclaration et l'évaluation des biens du couvent, déclaration des héritages, rentes et revenus des carmes, consentement des trésoriers généraux des Finances.
Contient un sceau pendant du roi de France Louis XIII (1637).
Pour doter sa fondation, le roi permet aux carmes d'acquérir des rentes perpétuelles en fiefs, fonds, terres et héritages jusque 1 500 livres de revenus annuels.
- 43 H 7** De février 1659.
1659
Lettres patentes de Louis XIV.
- 43 H 8** De mars 1659.
1659-1683
Lettres patentes de Louis XIV, arrêts de la chambre des comptes de Bretagne, requête au parlement, arrêt du parlement, requête au grand maître des Eaux-et-Forêts de Bretagne.

¹⁸ À noter que, avant même les différentes fondations pieuses faites par le roi entre 1635 et 1659 (cf. 43 H 6 à 8), les lettres patentes du 28 juillet 1628 créent d'ores et déjà une première messe solennelle à l'intention du roi et de ses successeurs, le jour de la fête de saint Louis.

Pour doter sa fondation, le roi donne aux carmes trente cordes de bois à prendre à perpétuité dans la forêt de Lanvaux pour le chauffage du couvent. Une note dorsale sur un des exemplaires des lettres patentes indique que « les religieux n'ont jamais joui qu'une fois du don de 30 cordes de bois mentionné au présent ».

43 H 9 Sauvegarde royale.

1636-1675

Lettres de sauvegarde du roi Louis XIII et de François de Cossé, duc de Brissac, lieutenant général pour le roi en Bretagne (1636 [dont copie 1637]) ; de Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux et lieutenant général pour le roi en ses armées de l'océan et de Guyenne (1639) ; du roi Louis XIV (1644) ; de Charles de La Porte, duc de La Meilleraye, lieutenant général pour le roi en Bretagne (1646) ; et du duc de Chaulnes, lieutenant général pour le roi en Bretagne (1675).

Contient un sceau plaqué de François de Cossé, duc de Brissac (1636).

43 H 10 Foires et marchés.

1649

Établissement par le roi : lettres patentes de Louis XIV, requête au garde des sceaux.

43 H 11 Droits dus au recteur de Pluneret.

1632-1659

Tiers des oblations de la chapelle réservé au recteur de Pluneret les jours des fêtes de sainte Anne et de saint Jacques suivant l'acte de fondation du 21 décembre 1627 : conventions avec le recteur de Pluneret et les chanoines du chapitre cathédral de Vannes, actes de ratification, lettres patentes du roi Louis XIV, pièces de procédure, bulle du pape Innocent X, acte d'échange, acte de partage, certificat, quittance, correspondance, acte de continuation de ferme.

Contient notamment les deux conventions passées entre les carmes et Vincent Buisson, recteur de Pluneret : celle du 14 juillet 1640, par laquelle le recteur cède son droit en faveur de la somme de 1 600 livres ; puis celle du 11 octobre 1658, par laquelle les carmes donnent au recteur deux tenues à Locmariaquer au lieu des 1 600 livres précédemment accordées.

Contient un sceau plaqué de Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes (1641), un sceau plaqué du chapitre cathédral de Vannes (1650) et un sceau pendant de Louis XIV (1659).

43 H 12 Droits et honneurs dus aux fondateurs.

1740

Procès-verbal de descente à requête de Claude-François-Marie de Marbeuf.

Le titre de fondateur du couvent est passé à la famille de Marbeuf par le mariage de Claude de Marbeuf avec Jeanne Cadio, dame de Kerloguen, unique héritière de Vincent et Philippe Cadio, sieurs de Kerloguen. D'après une convention passée en 1701 entre les carmes, François-Louis de Marin, seigneur de Bransquel, et Guillaume de Marbeuf, les carmes doivent donner acte de nouvelle reconnaissance de fondation à chaque mutation des seigneurs de Kerloguen (cf. 43 H 59).

43 H 13-14 Fondations pieuses par des particuliers.

1597-1776

Actes de fondation, actes de ratification, actes d'approbation par le chapitre provincial de l'ordre des carmes de la province de Touraine, procès-verbaux de prise de possession, contrats de vente, bannies,

reconnaisances de rente, actes d'attournance, actes de remboursement, pièces de procédure, conventions entre parties, contrats de bail à ferme et à domaine congéable, contrat d'échange, procès-verbal d'appropriement, acte de subrogation, acte d'amortissement, quittance, testament, correspondance.

Les actes de fondations sont parfois accompagnés de pièces antérieures concernant les biens donnés par les fondateurs, ou encore de pièces postérieures relatives à des paiements ou procédures ayant suivi la fondation.

43 H 13 Faites entre 1628 et 1636.

1597-1763

Le 15 septembre 1628 par Marguerite Coué, veuve d'Antoine de Nouzillac, en échange d'une rente sur une tenue à Coëtatouz dans la paroisse de Carnac (1628-1629) ; le 27 février 1631 par Michel Gazet et Marie Huby, sa femme, sieur et dame de La Tour Jazon, en échange de la métairie noble de Kerraoul dans la paroisse de Pluneret (1597-1633) ; le 14 août 1631 par Nicolas de Talhouët, seigneur de Kerservant et de PontSal, en échange du fonds d'une tenue à Ker Anna dans la paroisse de Pluneret (1631-1763) ; le 5 décembre 1631 par Jean Ruffault, sieur de Kervengu, en échange d'une pièce de terre près de la chapelle des carmes (1631) ; le 18 mars 1632 par Françoise et Marie Du Rohello en échange du fonds de deux tenues au bourg de Pluneret et à Cahire dans la paroisse de Plougoumelen (1630-1651) ; le 21 mai 1633 par Jean Ruffault, sieur de Kervengu, et Françoise Boullé, sa femme, en échange d'une tenue à Ker Anna dans la paroisse de Pluneret (1628-1648 [dont copie 1687]) ; le 3 mai 1636 par Pierre Le Gouvello, seigneur de Keriolet et de Kerlois, en échange du fonds de deux tenues à Ker Anna dans la paroisse de Pluneret et à Lénunez dans la paroisse de Plumergat (1616-1640 [dont copie 1642]).

À noter la présence de nombreuses pièces de procédure concernant un contentieux opposant les carmes, Michel Gazet et Marie Huby à Maurice Kerguiris.

43 H 14 Faites entre 1640 et 1683.

1638-1776

Le 1^{er} février 1640 par Michelle Guido, femme de Jacques Rio, sieur de Loqueltas, en échange d'un logis, jardin et pré à Auray (1640) ; le 19 janvier 1645 par Jean Du Bodoyec et Jeanne Le Falhun, sa femme, en échange d'une pièce de terre à Ker Anna dans la paroisse de Pluneret (1645) ; le 26 septembre 1646 par Christophe Le Trépezec et Jeanne Le Métayer, sa femme, sieur et dame de Kerloury, en échange d'une pièce de terre au Boterff dans la paroisse de Pluneret (1646) ; le 23 septembre 1647 par Julien Bullion et Anne Le Bider, sa femme, en échange du tiers de de la maison du Guern¹⁹ dans la paroisse de Pluneret (1639-1648) ; le 9 octobre 1656 par Julien Robert, sieur de La Folleville, en échange d'une rente sur une maison dans la paroisse de Plouvara (1656) ; le 30 octobre 1660 par Françoise Cadio, dame de La Voltais, en échange d'une tenue à Locmaria Er Fanc dans la paroisse de Plumergat (1660-1665) ; le 28 mars 1663 par François Prudhomme en échange d'une garenne et étendue de terre à Coatlaëroun dans la paroisse de Milizac (1658-1675) ; le 22 mars 1666 par François Gapaillart et Jacqueline Jégat, sa femme, en échange d'une rente sur deux pièces de terre dans la paroisse de Locminé (1483 n. st. [copie 1638], 1666-1762) ; le 28 mars 1666 par Yves Nicolazic²⁰, en échange d'une rente hypothéquée sur une tenue à Kervengu dans la paroisse de Pluneret (1666) ; le 13 août 1683 par Élisabeth Cadier, dame de Trévinec, veuve de Julien de La Touche, en échange d'une rente sur la terre de Mirlange dans la paroisse de Hirel (1683-1776).

¹⁹ Le Guern dépend de la succession de Jacques Bullion, recteur de Saint-Goustan d'Auray qui a été accueilli par les carmes pendant la maladie qui a précédé son décès. Une autre partie du Guern est acquise par les carmes lors d'une vente judiciaire en janvier 1648 (cf. 43 H 66).

²⁰ D'après Eugène Le Garrec (cf. BULEON (Jérôme) et LE GARREC (Eugène), « Sainte-Anne d'Auray. L'organisation matérielle d'un pèlerinage », in *Revue morbihannaise*, 1913, p. 21), il pourrait s'agir d'un neveu du découvreur de la statue de sainte Anne.

Contient un acte de fondation d'une messe par Éon Le Turcle à l'autel saint Nicolas de l'église paroissiale de Locminé (1483 n.st. [copie 1638]), cousue aux actes concernant la fondation de François Gapaillart.

Contient un sceau plaqué de la sénéchaussée de Brest et Saint-Renan (1663).

43 H 15 Catalogue des carmes de la province de Touraine.

1779

Il s'agit du catalogue imprimé entre chaque chapitre provincial, ici entre le chapitre de Rennes du 3 mai 1776 et celui d'Angers du 30 avril 1779. Les quinze premières pages, en latin, répertorient les frères religieux et laïcs de la province. Elles précisent, par ordre chronologique de profession, leur nom de religion, le couvent où ils ont fait profession²¹, la date de leur profession, leur nom de famille, leur lieu et date de naissance, sans indiquer toutefois le couvent dans lequel ils vivent. Une vingtaine de nom y est ajoutée de façon manuscrite. Les pages 16 et 17, en français, répertorient quant à elles les religieux carmes décédés dans les couvents de la province de Touraine²² ainsi que les religieuses carmélites décédées dans les monastères de Nazareth de Vannes, du Saint-Sépulcre de Rennes et de Bethléem de Ploërmel.

Fonctionnement

43 H 16 Discipline.

1647

Prétentions du père Benjamin de saint Pierre²³ : procuration adressée par Léon de saint Jean, prieur provincial des carmes de la province de Touraine, à père Yves de saint Calixte, vicaire provincial et prieur au couvent des carmes de Sainte-Anne.

Contient un timbre à sec des carmes de la province de Touraine.

Un acte du mois précédent concernant la même affaire se trouve dans le fonds du chapitre cathédral de Vannes en 51 G 4.

43 H 17 Sécurité lors des assemblées.

1653, 1655

Ordonnance du grand prévôt, autorisation du lieutenant général de la maréchaussée de Bretagne permettant aux carmes de faire porter la casaque d'archer de la maréchaussée à deux hommes lors des assemblées ou occasions similaires.

²¹ Le couvent des carmes de Sainte-Anne n'est pas cité parmi les couvents où les religieux font profession car il ne fait pas partie des maisons de noviciat de la province (cf. introduction).

²² À noter que trois religieux sont notés décédés « en Amérique ».

²³ D'après Joseph-Marie Le Mené, le père Benjamin de saint Pierre travaille aux dessins du couvent avant sa construction et est établi prieur à deux reprises, en 1638 et en 1655 (cf. LE MENE (Joseph-Marie), « Carmes de Sainte-Anne », in *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1906, p. 26-27). Le fonds de l'affaire qui le concerne n'est pas dévoilé dans cette procuration, qui précise cependant que le père Léon de saint Jean le considère comme « rebelle et pour le present vagabond, nous ayant été renvoyé directement par nos superieurs majeurs pour lui pourvoir d'un couvent, à quoi il n'auroit encore obey ».

- 43 H 18** Fournitures. 1775
- Envoi de deux colis de tapisserie en provenance de Paris : déclaration, laisser-passer.
À noter que les colis sont convoyés par un frère allant à Auray mais que le couvent des carmes de Sainte-Anne n'est pas spécifiquement désigné.
- 43 H 19-20** Inhumations. 1663-1791
- 43 H 19** Inhumations de séculiers et de religieux au couvent entre 1628 et 1791. 1774-1791
- Extraits de registres de sépulture.
- 43 H 20** Somme due aux carmes pour l'enterrement de Françoise Le Gouvello, dame de La Rivière. 1663
- Contentieux opposant les carmes à Christophe Le Gouvello, sieur de Ménimur, héritier de la défunte : sentence, extrait des registres du greffe civil d'Auray.

Gestion des biens

- 43 H 21-44** Documents concernant plusieurs paroisses. 1363-1785
- 43 H 21-24** Droits dus aux seigneurs supérieurs. 1640-1785
- 43 H 21-22** Dus au roi. 1640-1775
- 43 H 21** Serments de fidélité, aveux et déclarations au roi. [entre 1641 et 1644]-1775
- Biens dans les paroisses de Belz, Brech, Erdeven, Landévant, Locmariaquer, Plougoumelen, Plumergat, Pluneret, Pluvigner : aveux, minus, déclarations et dénombremments, arrêts de la chambre des comptes, sentences rendues par le commissaire député pour la réformation du domaine d'Auray.
- Contient un sceau plaqué de la chambre des comptes de Bretagne (1653).
- Les déclarations et dénombremments de 1679 sont faits dans le cadre de la réformation du domaine royal.

43 H 22 Droits d'amortissement, nouveaux acquêts et franc-fief.

1640-1740

Quittances, extraits d'états de recouvrement, procès-verbaux de descente pour la déclaration et l'évaluation des biens du couvent²⁴, déclarations, pièces de procédure, consultations juridiques, mémoires, procès-verbal de mesurage de l'enclos du couvent, arrêt de la chambre souveraine des amortissements, extrait de contrat entre les commissaires du roi et les états de Bretagne.

43 H 23 Dus à la seigneurie de Largouët.

1675, 1759

Biens au bourg et à Cahire dans la paroisse de Plougoumelen ainsi qu'à Bois Guy, Coët Guézennec, Coët Noc, Kermousseau, Lann er Marh, Trédazo et Trezelen dans la paroisse de Plumergat : aveu rendu par les carmes, exploit.

43 H 24 Dus à la seigneurie de Pluvigner.

1665-1785

Biens à Coët Digo, Locmaria er Fanc, Laimer, Pont er Groah, Santen et Tréoret dans la paroisse de Plumergat ainsi qu'à Kervily et Saint-Colombier dans la paroisse de Pluvigner : aveux, minus et déclarations rendus par les carmes, addition et supplément d'aveu, extraits de registres d'audience.

43 H 25 Revenus et charges du couvent.

1729, 1757

Déclarations fournies par les carmes à l'assemblée générale du clergé de France et au bureau du diocèse de Vannes.

Ces déclarations indiquent de façon très précise les revenus associés à chaque bien possédé par les carmes. Quelques pages sont consacrées aux charges du couvent, notamment celles occasionnées par les gages de domestiques, l'entretien de l'église et l'entretien de la dévotion lors des assemblées.

43 H 26-27 Eaux et forêts.

1729-1751

43 H 26 Abattage d'arbres dans l'enclos du couvent et dans la métairie de Bojust.

1729-1751

Extraits des registres du Conseil d'État, quittances, ordonnance du grand maître enquêteur et général réformateur des Eaux et Forêts de France du département de Bretagne, correspondance.

²⁴ Ces procès-verbaux de descente réalisés pour savoir si les religieux ont acquis jusqu'à la concurrence de 1 500 livres tournois de rente, suivant ce qui leur est permis par les lettres patentes de novembre 1635, sont tout à fait intéressants pour avoir une vue synthétique des acquisitions du couvent.

Ces abattages faits dans les paroisses de Pluneret et Plumergat ont plusieurs finalités, en particulier le chauffage des religieux, les réparations de leurs bâtiments et la démolition et la reconstruction à neuf d'un bâtiment du couvent.

43 H 27 Charge de garde des bois, chasse et pêches dépendant du couvent.

1749

Sentence de réception pour Julien Rivière.

43 H 28-40 Seigneurie de Bojust.

1363-1750

Située dans la paroisse de Plumergat avec des dépendances dans les paroisses de Landévant et Pluvigner, la seigneurie de Bojust, auparavant propriété de la famille de Kerméno, est acquise par les carmes en 1636. Si le contrat de vente de Bojust fait état de dépendances dans les paroisses de Plumergat et Pluvigner, de rares documents évoquent également quelques biens dépendant de la seigneurie dans les paroisses de Brech²⁵, Grand-Champ²⁶, Landévant²⁷ et Plougoumelen²⁸.

Dans l'inventaire d'archives de 1746, les documents généraux et féodaux concernant Bojust sont classés à part dans l'armoire dite des « petites archives ». En revanche, les documents domaniaux de la seigneurie – à l'exception de quelques déclarations de tenue à domaine congéable classées parmi les documents féodaux –, sont mêlés à l'ensemble des documents domaniaux des carmes dans l'armoire dite des « grandes archives » sous la cote T « Déclarations et descriptions des terres, métairies et tenues » (classées par paroisses). Ce classement ayant été conservé, il convient, pour les documents domaniaux de la seigneurie de Bojust, de se reporter plus loin aux cotes 43 H 52 (Plougoumelen), 58 (Plumergat) et 75 (Pluvigner).

43 H 28 Acquisition.

1636-1640

Contrat de vente par Alain de Kerméno, seigneur du Garo, et sa femme Louise de Rosmadec, acte de ratification, procès-verbal d'appropriement, bannies, convention entre parties²⁹.

43 H 29 Droits dus au roi.

1636-[après 1672]

Lettres patentes des rois Louis XIII et Louis XIV, extraits des registres de la chambre des comptes, procès-verbaux de débournement et arpentage, consentement des généraux des finances en Bretagne, arrêt du parlement, bannie, exploit.

Contient notamment les lettres patentes données par Louis XIV en juillet 1656 qui amortissent la seigneurie de Bojust, à la charge pour les carmes

²⁵ Cf. 43 H 38.

²⁶ Cf. 43 H 39.

²⁷ Cf. 43 H 36.

²⁸ Cf. 43 H 52.

²⁹ L'acquisition de Bojust par les carmes entraîne de coûteuses procédures contre les chartreux d'Auray et le comte de Largouët, desquels sont mouvantes une partie des terres acquises par les carmes. Les mouvances ayant été mal définies lors de la rédaction du contrat de vente, une convention est passée en 1640 entre les carmes et les héritiers des vendeurs pour que ces derniers soient mis hors de tout procès.

de célébrer tous les ans pour le roi et ses successeurs une messe solennelle le jour de la fête de saint Charlemagne.

Contient un sceau pendant de Louis XIV (1656).

43 H 30 Droits dus à la seigneurie de Pluvigner.

1536 [copie 1661]

Aveu rendu par Jean de Kerméno et Guyonne de Keraudren, sa femme, sieur et dame du Garo et de Bojust, aux chartreux d'Auray, propriétaires de la seigneurie de Pluvigner.

43 H 31 Droit de justice.

1385 [copie 1673]-1685

Copie d'acte de fondation du duc de Bretagne Jean IV en faveur des chapelains de Saint-Michel-du-Champ, bulle de Sixte IV, convention entre parties, extrait d'aveu rendu par les chartreux d'Auray au roi, édit du roi, procès-verbal d'adjudication à René de Kerméno, seigneur du Garo, mandement du roi Charles IX, bannies, exploit, rôle pour appeler les hommes et vassaux aux plaids généraux, inventaire d'induction, requête par Vincent Le Gril³⁰ pour son installation dans l'office de sénéchal de la juridiction.

Plusieurs documents sont des copies de 1673 servant de preuves au droit de basse et moyenne justice de Bojust devant les commissaires de la chambre royale établie pour la recherche des juridictions usurpées.

43 H 32 Recette des rentes depuis 1577.

1580-1647, [XVI^e-XVIII^e s.]

Comptes, rentiers, extraits de rentiers, tableau des rentes, mémoire.

Certains documents concernent également d'autres biens ayant appartenu à la famille de Kerméno, anciens propriétaires de Bojust. Il s'agit en particulier des seigneuries de Lannouan dans la paroisse de Landévant et de Keraudran dans la paroisse de Pluvigner ainsi que de biens dans les paroisses de Grand-Champ, Landaul, Mendon et Plescop. L'absence de premiers folios de certains rentiers rend parfois difficile leur identification ou leur datation.

43 H 33 Copies d'aveux, minus et déclarations rendus aux seigneurs de Bojust.

1378-1643 [copies XVIII^e s.]

Il s'agit de neuf cahiers dans lesquels sont copiés les aveux, minus et déclarations précédemment conservés dans les tirettes 6 et 12 des archives du couvent.

Un aveu du cahier du sac 5 de la tirette 12 porte la date de 1097 alors qu'il date vraisemblablement du XIV^e ou du XV^e siècle. Cette erreur est déjà présente sur l'original (cf. 43 H 38).

³⁰ Des éléments sont laissés en blanc et la date du document n'est pas indiquée. Le fonds de la sénéchaussée d'Auray permet cependant de savoir que Vincent Le Gril, sieur du Guern, est pourvu de l'office de sénéchal de la juridiction de Bojust en 1685 (cf. B 1850).

43 H 34 Mémoire des rachats dus aux carmes.

[1649]

43 H 35-40 Documents classés par localité.

1363-1750

Aveux, minus et déclarations rendus aux seigneurs de Bojust, pièces de procédure.

Y sont parfois joints en très petit nombre des contrats d'échange, de vente, de bail à ferme et quelques déclarations de tenue à domaine congéable.

Le classement par localité, utilisé dans l'inventaire d'archives de 1746, a été conservé et permet de garder l'usage de cet ancien inventaire très détaillé et de ses tables par nom de lieux et de personnes. Cette façon de faire rencontre cependant des limites dans la mesure où certains documents concernent plusieurs localités. Le cas échéant, outre la principale localité retenue dans l'inventaire de 1746, les autres localités concernées ont été précisées par l'archiviste.

43 H 35-39 Paroisse de Plumergat.

1363-1739

43 H 35 Le bourg.

1418-1690

Concerne aussi des biens à Coët Digo, Kerizan, Laimer, Locmaria Er Fanc et Minter.

Contient trois sceaux pendants de Henri Tanguy (1418, 1428 n. st.), un sceau pendant de Guillaume Le Moingnou (1418), de la cour de Vannes (1425), de la cour d'Auray (1458), de la cour [du Garo et de Bojust] [1502] et d'une cour indéterminée (1519).

43 H 36 De Beaufort à Coët Digo.

1391-1695

Beaufort (1421-1692). Bodamo (1404 n. st.-1695). Coët Digo (1391-1693).

Concerne aussi des biens au bourg, à Dudy, Kerberon, Lascoër, Le Cleziou, Kerourguy, Le Faouët, Lénoper, Mangoero, Ménéglas, Menescamp, Minter et Trédoué dans la paroisse de Plumergat ainsi qu'à Kerallé dans la paroisse de Landévant.

Contient, pour Beaufort, un sceau pendant de la cour d'Auray (1453 n. st.) et trois sceaux pendants de la cour de Pluvigner (1502); pour Bodamo, trois sceaux pendants de Guillaume Le Roux (1404 n. st., 1409 n. st.), un sceau

pendant de Perrot Le Quay (1418 n. st.) et de Henri Tanguy (1427) ; et pour Coët Digo, un sceau pendant de Perrot de Goëzisac (1391), de Guillaume Le Roux (1412) et deux sceaux pendants de Jean de Coëtmaoër (1421 n. st., 1428 n. st.).

43 H 37 De Coët Jégu à Le Cléziou.

1363-1739

Coët Jégu (1457-1642). Dudy (1418-1673). Kerberon (1363-1576 n. st.). Kergomaho et Meslain (1524-1739). Kernansac (1408 n. st.-1439). Kerourguy (1695). La Chesnaye (1421). La Villeneuve (1477, 1613). Lascoër (1503). Le Cléziou (1391 n. st.).

Concerne aussi des biens à Bodamo, à Kerdronnet, Le Faouët, Le Resto Cozo, Mangoero et Ménéglas.

Contient, pour Coët Jégu, un sceau pendant de la cour d'Auray (1457) et de la cour de Pluvigner (1513) ; pour Dudy, un sceau pendant de Perrot Le Quay (1418) ; pour Kerberon, un sceau pendant de Guillemet de Kerinizan (1363), de Guillaume Le Moingnou (1418), de Jean de La Haye (1418) et de la cour de Pluvigner (1502) ; pour Kernansac, deux sceaux pendants de Sylvestre de Kervéno (1408 n. st., 1418) ; pour Le Cléziou, un sceau pendant de Éon Le [Cosquer] (1391 n. st.).

43 H 38 De Le Cosquer à Mangoero.

1398-1622

Le Cosquer ([1407]-1428 n. st.). Le Faouët (1398-1558). Lénoper (1412-1574). Mangoero³¹ (1400-1622).

Concerne aussi des biens à Bodamo, Coët Jégu, Le Resto Cozo, Menescamp et Trédoué ainsi que dans la paroisse de Brech.

Contient, pour Le Cosquer, un sceau pendant de Guillaume de Coëtmaoër [1407 ou 1408] et trois sceaux pendants de Jean de Coëtmaoër (1414, 1418 n. st., 1421 n. st.) ; pour Le Faouët, un sceau pendant d'Olivier Du Téno (1412), de Henri Tanguy (1424) et de la cour d'Auray (1452) ; et pour Lénoper, un sceau pendant de Guillaume Le Moingnou (1418 n. st.), de Henri Tanguy (1428

³¹ Un aveu porte la date de 1097 alors qu'il date vraisemblablement du XIV^e ou du XV^e siècle.

n. st.) et un sceau plaqué de la cour d'Auray (1574) ; pour Mangoero, un sceau pendant de Jean Du Rohic (1400) et deux sceaux pendants de la cour d'Auray (1466, 1520 n. st.)

43 H 39 De Ménéglas à Riscloës.

1391-1739

Ménéglas (1391-[XVII^e s.]). Minter (1548-1642). Nerouit (1391 n. st.-1574 n. st.). Riscloës (1739). Localité indéterminée³² (1557).

Concerne aussi des biens à Beaufort, Bodamo, Le Cléziou, Lénoper, Ringablach et Trédoué ainsi que dans la paroisse de Grand-Champ.

Contient, pour Ménéglas, un sceau pendant de Henri Tanguy (1427) et de la cour d'Auray (1501) ; et pour Nerouit, un sceau pendant de Pierre Kerascouët (1391 n. st) et de Henri Tanguy (1427).

43 H 40 Paroisse de Pluvigner.

1634-1750

Botkelenn.

43 H 41 Moulin Danets et chef-rente sur la tenue de Kernizec.

1623-1673

Pièces de procédure, procès-verbal d'adjudication, acte de subrogation, aveu rendu aux carmes.

Situés respectivement dans les paroisses de Plumergat et Pluvigner, le moulin Danets et la chef-rente sur la tenue de Kernizec deviennent propriété des carmes suite à une vente judiciaire faite sur la succession de Julien Cadio, sieur de Limelec, en 1642.

³² Les avouants demeurent à Resquovar et une mention portée sur l'inventaire d'archives de 1746 laisse penser qu'il pourrait être question de Lénoper. L'aveu lui-même ne permet cependant pas de localiser les biens de façon certaine.

43 H 42-43 Maison noble de Tréoret.

1641-1685

Située dans la paroisse de Plumergat avec des dépendances dans les paroisses de Brech et Pluvigner, la maison noble de Tréoret est acquise par les carmes en 1658.

43 H 42 Acquisition.

1658-1685

Contrat de vente par Anne Le Crossec, dame douairière de Trémélo, bannies, procès-verbal d'appropriement, pièces de procédure, quittances, rôle de frais, acte de remboursement.

43 H 43 Droits dus à la seigneurie de Pluvigner.

1641-1685

Aveu rendu par les carmes à Marie Le Vicomte, dame douairière de Robien, pièces de procédure, conventions entre parties, acte de ratification.

Outre une convention passée en 1685 entre les carmes et Sébastien de Robien, propriétaire de la seigneurie de Pluvigner, est également conservée une convention passée en 1641 entre d'anciens propriétaires des manoirs de Tréoret et de Coët Digo et les chartreux d'Auray. À cette date, ces derniers ne sont cependant plus propriétaires de la seigneurie de Pluvigner depuis plusieurs décennies.

43 H 44 Tenues et métairies dans les paroisses de Brech, Plumergat et Pluvigner.[XVII^e-XVIII^e s.]

Brouillons de descriptions de biens baillés à ferme et à domaine congéable.

Il s'agit d'un cahier comportant des ratures et des espaces laissés en blanc, qui servait peut-être de modèle lors des rédactions de descriptions et déclarations.

43 H 45-75 Documents classés par paroisse.

1505-1789

Lorsqu'il existe plusieurs dossiers pour une même paroisse, ces derniers sont classés par ordre chronologique d'acquisition par les carmes.

43 H 45 Paroisse d'Arradon.

1738-1753

Partie d'une tenue à Bourgerel : procès-verbal de prise de possession, bannies, pièces de procédure, procuration, déclaration de désistement, correspondance.

Cette partie de tenue est acquise par les carmes auprès de Jean Nerzic, sieur de La Boissière, Françoise Palazy, sa femme, René-Corentin Hémon et Brigitte Avrillon, sa femme, le 29 septembre 1738. Elle provient de la succession de l'abbé Jean-Baptiste Du Rohello.

- 43 H 46** Paroisse de Belz.
1673
Tenue à Kericune : description et déclaration de tenue à domaine congéable.
- 43 H 47** Paroisse de Brech.
1622-1779
Métairie de Kervito et tenues au bourg et à Treuber : contrat de vente, procès-verbal de prise de possession, bannies, procès-verbal d'appropriement, contrats de bail à domaine congéable, descriptions et déclarations de tenue à domaine congéable.
La métairie de Kervito et la tenue à Treuber sont acquises par les carmes auprès de François de Lustin et Catherine Le Breton, sa femme, sieur et dame de La Forêt, le 6 novembre 1642.
- 43 H 48** Paroisse d'Erdeven.
1664, 1732
Terres à Kerangre et Kerascouët : descriptions et déclarations de tenue à domaine congéable.
- 43 H 49** Paroisse de Landévant.
1673-1781
Terres à Keraët, Kerzauce et sur la montagne Notre-Dame de Vertu : contrat de bail à ferme, descriptions et déclarations de tenue à domaine congéable.
- 43 H 50** Paroisse de Languidic.
1635-1684
Rente foncière hypothéquée sur le fonds de la métairie noble de Kergal en Bondon : procuration, contrat de vente, acte de ratification, pièces de procédure.
Les pièces de procédure concernent un contentieux opposant les carmes aux héritiers de Mathurine de Baud, marquise de Brie.
- 43 H 51** Paroisse de Locmariaquer.
1656-1776
Tenues à Larmor Langle et Kerhervo, Kercadoret et Keranmau : contrat de vente, procès-verbal de prise de possession, procès-verbal d'appropriement, sentences, déclarations et descriptions de tenue à domaine congéable.
Ces tenues sont acquises par les carmes auprès de Roland Fruneau le jeune, recteur de Mendon, et Jeanne et Perrine Fruneau, ses sœurs, le 10 décembre 1656.
- 43 H 52** Paroisse de Plougoumelen.
1654-1787
Tenues au bourg et à Cahire : descriptions et déclarations de tenue à domaine congéable, exploit.

Quelques documents précisent que certains tenanciers sont sujets à cour et moulin de la seigneurie de Bojust. Un document de 1654 concerne quant à lui les corvées de la seigneurie de Largouët pour la construction d'un moulin à l'Île aux Moines. Parmi les personnes assignées se trouvent des tenanciers des carmes pour une tenue à Cahire, ce qui explique la présence de ce document dans le fonds.

43 H 53-58 Paroisse de Plumergat.

1635-1787

43 H 53 Tenue à Laimer acquise le 19 juillet 1640.

1640-1663 [dont copie 1667]

Contrat de vente, procès-verbal de prise de possession, procès-verbal d'appropriement, quittances, acte de ratification, extrait des registres du greffe civil de la cour d'Auray.

Cette tenue est acquise par les carmes auprès de René Du Plessis, sieur de La Haye, Renée Cartin, sa femme, et Perrine Neublet, veuve d'Hannibal Cartin.

43 H 54 Tenue à Locmaria Er Fanc acquise le 21 novembre 1658.

1638-1663

Contrat de vente, procès-verbal de prise de possession, procès-verbal d'appropriement, quittance, pièces de procédure.

Cette tenue est acquise par les carmes auprès d'Yves Marhin, Jeanne Mahé, sa femme, Pierre Mahé et Guillaume Éveno.

43 H 55 Édifices et droits convenanciers d'une tenue à Locmaria Er Fanc acquis le 22 avril 1664.

1664

Contrat de subrogation.

Ces édifices sont acquis par les carmes auprès d'Yves Phélipot et Guyonne Le Bohec, sa femme.

43 H 56 Fonds de quatre tenues à Coët Quézennec, Coët Noc, Lanvin et Trédazo acquis le 7 décembre 1694.

1635-1701

Contrats de vente, acte de ratification, procès-verbaux de prise de possession, procès-verbal d'appropriement, contrats de bail à domaine congéable, descriptions et déclarations de tenues à domaine congéable, procès-verbal de prisage et mesurage, extrait de procès-verbal de partage en lotties, convention entre parties, correspondance, quittance, déclaration, inventaire de pièces, exploit.

Ces fonds sont acquis par les carmes auprès de Jean-Baptiste Touzé, sieur de Lérans.

43 H 57 Maison noble de Santen acquise le 10 août 1728.

1575 [copie 1657], 1638 [copie 1667], 1683-1786

Contrats de vente, procès-verbal d'appropriement, aveux, minu et déclaration rendus aux seigneurs de Pluvigner, contrats de bail à ferme, quittances, pièces de procédure, acte de partage, promesse, contrat de constitution de rente.

Contient de nombreux documents antérieurs à l'acquisition par les carmes et provenant de la famille de Launay, anciens propriétaires de Santen. Certains ne concernent pas directement Santen, à l'exemple d'un contrat de vente du fond d'une tenue à Kergrosse dans la paroisse d'Erdeven.

La maison noble de Santen est acquise par les carmes auprès des héritiers d'Éloi de Launay. Les carmes sont tenus de payer chaque année un douaire à Marie-Joseph Bellanger, veuve de Jean-Joseph de Launay.

43 H 58 Biens baillés à ferme et à domaine congéable.

1653-1787

Descriptions et déclarations, contrats de bail à domaine congéable.

Concerne des tenues au bourg et à Bihouarn, Beaufort, Bois Guy, Coët Digo, Coët Guézennec, Coët Noc, Dudy, Kerdronnet, Laimer, Lann er Marh, Lanvin, Le Faouët, Le Resto Cozo, Locmaria Er Fanc, Meslain, Pont-er-Groah, Resto Marvil, Santen, Trédazo et Trezelen.

Quelques documents précisent que certains tenanciers sont sujets à cour et moulin de la seigneurie de Bojust. À noter que Resto Marvil est localisé par erreur dans la paroisse de Pluneret dans l'un des documents.

43 H 59-72 Paroisse de Pluneret.

1505-1789

43 H 59 Droits dus à la seigneurie de Bransquel.

1697-1766

Aveux, pièces de procédure, conventions entre parties.

Concerne Ker Anna et la maison noble de Manegourio. Plusieurs pièces font état d'un contentieux opposant les carmes à François-Louis de Marin, seigneur de Bransquel. La convention qui y met fin permet aux dames de Bransquel d'entrer deux fois par an dans le couvent en compagnie de leur suite, ce qui soulève une opposition de la part de Guillaume de Marbeuf, lésé dans les droits qu'il possède en tant que fondateur du couvent.

43 H 60 Terre proche de l'église des carmes et maison acquises les 24 janvier 1631 et 21 avril 1636.

1630-1636 [dont copie 1664]

Pièces de procédure, conventions entre parties, procès-verbal de prise de possession.

Un contentieux débute en 1630 entre Philippe Cadio, sieur de Kerloguen, fondateur du couvent, et Pierre Rio, sieur du Boterff, et Perrine Cherouvrier, sa femme, accusés de refuser de trouver un accommodement avec les religieux au sujet d'une terre jugée nécessaire à la construction du couvent. Il y est mis fin par deux conventions de 1631 et 1636, actant le transport aux carmes de la terre en question puis d'une maison construite par Pierre Rio et sa femme, que plusieurs mentions dorsales nomment « maison de La Croix Blanche ».

- 43 H 61** Moitié des édifices de la métairie de La Salle au Val située dans le bourg, acquise le 12 avril 1638.
- 1638
- Contrat de vente, procès-verbal de prise de possession.
- Cette métairie est acquise par les carmes auprès d'Yves Nicolazic et Guillemette Le Roux, sa femme.
- 43 H 62** Fonds d'une tenue à Ker Anna et pâture et lande entre Ker Anna et les villages de Gornevec et Guernauël, acquis le 15 octobre 1639.
- 1639, 1663
- Contrat de vente, acte de ratification, acte d'attournance, procès-verbal d'appropriement, procès-verbal de prise de possession, exploit.
- Ces biens sont acquis par les carmes auprès de Claude Du Bodoyec, sieur de Kervilio, et Jeanne Poluche, sa femme. Les villages de Gornevec et Guernauël se situent dans la paroisse de Plumergat et les documents ne précisent pas dans quelle paroisse se situent la pâture et la lande situées entre Ker Anna et ces villages.
- 43 H 63** Pièces de landes entre Kerraoul et Lomelec acquises le 14 juillet 1640.
- 1640
- Contrat de vente, procès-verbal de prise de possession, bannies, procès-verbal d'appropriement, pièces de procédure, avis juridique, quittance.
- Ces biens sont acquis par les carmes auprès de Guyonne Le Verger, veuve de Pierre Le Mézec.
- 43 H 64** Maison noble de Manegourio acquise le 2 août 1640.
- 1529 [copie 1640], 1578-1647
- Contrat de vente, procès-verbal de prise de possession, procès-verbal d'appropriement, aveu rendu au roi, actes d'affranchissement de fouage et d'anoblissement, pièces de procédure, quittances, procès-verbal d'adjudication, procès-verbal de distribution de deniers, convention entre parties, procuration, mandement, édit du roi, déclaration et description de tenue à ferme.
- Aux documents concernant l'affranchissement de fouage est jointe une convention entre François de Quéhéon, sieur de Manegourio, et Vincent Buisson, recteur de la paroisse de Pluneret (1636). Elle fait suite à un contentieux concernant un banc de la chapelle Saint-Pierre proche de la maison de Manegourio et une contestation de la qualité de noble de François de Quéhéon.
- La maison noble de Manegourio est acquise par les carmes de Louis de Quéhéon et Renée de Rollon, sa femme. Parmi ses dépendances se trouve la métairie du Couëdic.

- 43 H 65** Tenue à Kerospic acquise le 29 décembre 1640.
1596-1640
Contrats de vente, contrats de bail à ferme, procès-verbal de prise de possession, quittance.
Cette tenue est acquise par les carmes auprès de Maurice Kerguiris.
- 43 H 66** Tenue au Guern acquise le 21 janvier 1648.
1648
Procès-verbal d'adjudication, procès-verbal de prise de possession.
Cette tenue provient de la vente judiciaire de biens dépendant de la succession bénéficiaire de Jacques Bullion, recteur de la paroisse Saint-Goustan d'Auray.
- 43 H 67** Tenue à Ker Anna acquise le 24 juin 1656.
1656-1657
Contrat de vente, actes de ratification, procuration, procès-verbal de prise de possession, procès-verbal d'appropriement, extrait des registres du greffe civil de la cour d'Auray, quittance.
Cette tenue est acquise par les carmes auprès de Claude de Marbeuf et Jeanne Cadio, sa femme, qui ont hérité de Vincent Cadio, sieur de Kerloguen, le titre de fondateurs du couvent.
- 43 H 68** Fonds d'une tenue au Marquais acquise le 13 octobre 1665.
1640-1691
Contrats de vente, quittances, acte d'attourance, procès-verbal d'appropriement, acte de ratification, déclaration de tenue à domaine congéable, contrat de bail à domaine congéable, requête, exploit.
Cette tenue est acquise par les carmes auprès de Joseph de Trépezec et Jeanne Noël, sa femme.
- 43 H 69** Fonds d'une tenue au Boterff acquise le 21 octobre 1680.
1680
Contrat d'échange, procès-verbal de prise de possession.
Cette tenue est acquise par les carmes auprès de Julien Du Bodoyec, sieur de Kerverhet.
- 43 H 70** Lieux de Château Gaillard et du Petit Marquais, proches de Ker Anna, acquis le 14 janvier 1713.
1696-1722
Contrats de vente, acte de ratification, procès-verbal de prise de possession, descriptions des biens, quittances, pièces de procédure, ordonnance du maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel du roi, procès-verbal d'appropriement, obligation, correspondance, état de liquidation des droits d'amortissement.

Cette tenue est acquise par les carmes auprès de Constance Le Mézec, veuve de Pierre-François Le Sérazin, sieur du Boterff.

43 H 71 Manoir, métairie et lieu noble de Quenhuen acquis les 29 septembre et 11 octobre 1738.

1505-1774

Contrats de vente, contrats d'échange, procès-verbal de prise de possession, bannies, procès-verbal d'appropriement, aveux, déclarations et dénombrements rendus au roi et aux seigneuries de Largouët et de Kerdelan, lettres de sauvegarde du roi Louis XIII, extraits des registres de la chambre des comptes, pièces de procédure, conventions entre parties, quittances, procès-verbal de mesurage et prisage, acte de présentation d'une fondation de messe, acte de remboursement, correspondance.

Contient de nombreux documents antérieurs à l'acquisition par les carmes et provenant de la famille Du Rohello, anciens propriétaires de Quenhuen. Certains ne concernent pas directement Quenhuen, à l'exemple d'un aveu de Jean Du Rohello au seigneur de Largouët pour des biens à Ploeren et Baden (1505).

Contient un sceau plaqué du roi de France Louis XIII (1636).

Le manoir, métairie et lieu noble de Quenhuen sont acquis par les carmes auprès de Jean Nerzic, sieur de La Boissière, Françoise Palazy, sa femme, René-Corentin Hémon et Brigitte Avrillon, sa femme, et proviennent de la succession de l'abbé Jean-Baptiste Du Rohello.

43 H 72 Biens baillés à ferme et à domaine congéable.

1639-1789

Descriptions et déclarations, contrats de bail à ferme et à domaine congéable, contrat de cession d'édifices.

Concerne des tenues, métairies, maisons, boutiques et une auberge au bourg de Pluneret, à Château Gaillard, Kerraoul, Ker Anna, Le Couëdic, Le Guern et Le Marquais.

43 H 73-75 Paroisse de Pluvigner.

1580-1784

43 H 73 Maison, terre et seigneurie de Kervily acquises le 12 juillet 1668.

1600 [copie 1668], 1665-1669

Procès-verbal d'adjudication, procès-verbal de prise de possession, quittances, pièces de procédure, extrait d'aveu au seigneur de Pluvigner.

La seigneurie de Kervily est acquise par les carmes lors d'une vente judiciaire de biens saisis sur Pierre Le Roc'h, sieur de Lannic, et Olive Candé, sa femme.

43 H 74 Tenue à Kermezec acquise le 22 décembre 1671.

1580-1680

Contrat de vente, acte de résiliation, procès-verbal d'adjudication, procès-verbal de prise de possession, reconnaissance de chef-rente, pièces de procédure.

Cette tenue est acquise par les carmes lors d'une vente judiciaire de biens saisis sur François Legro et Gwenaëlle Le Mordec, sa femme. Une première acquisition effectuée en 1663 avait été résiliée en 1665.

43 H 75 Biens baillés à ferme ou à domaine congéable.

1672-1784

Descriptions et déclarations, contrats de bail à domaine congéable, procès-verbal de prisage et mesurage.

Concerne des tenues et une maison noble à Kergarenton, Kergo, Kermezec, Le Benalo, Liscoët, Menerio, Saint-Colombier et Saint-Tréver.

Quelques documents précisent que certains tenanciers sont sujets à cour et moulin de la seigneurie de Bojust.

Tables de concordance

La lettre « p » indique que seule une partie de l'article est concernée.

Des nouvelles cotes aux anciennes cotes

Cotes actuelles	Cotes anciennes	Cotes actuelles	Cotes anciennes
43 H 1	43 H 1	43 H 20	43 H 3p
43 H 2	43 H 3p	43 H 21	43 H 8p, 13p
43 H 3	43 H 11p	43 H 22	43 H 3p, 11p-13p
43 H 4	43 H 11p	43 H 23	43 H 13p
43 H 5	43 H 14p	43 H 24	43 H 13p
43 H 6	43 H 13p	43 H 25	43 H 13p
43 H 7	43 H 11p	43 H 26	43 H 8p
43 H 8	43 H 11p	43 H 27	43 H 8p
43 H 9	43 H 11p	43 H 28	43 H 2p, 8p, 11p
43 H 10	43 H 11p	43 H 29	43 H 8p, 11p, 13p
43 H 11	43 H 11p, 14p	43 H 30	43 H 7p
43 H 12	43 H 8p	43 H 31	43 H 2p-3p, 8p, 13p
43 H 13	43 H 3p, 12p	43 H 32	43 H 2p, 8p
43 H 14	43 H 12p	43 H 33	43 H 2p
43 H 15	43 H 3p	43 H 34	43 H 2p
43 H 16	43 H 3p	43 H 35	43 H 4p
43 H 17	43 H 11p	43 H 36	43 H 4p-5p
43 H 18	43 H 3p	43 H 37	43 H 4p-5p, 8p
43 H 19	43 H 11p	43 H 38	43 H 4p-5p

Cotes actuelles	Cotes anciennes	Cotes actuelles	Cotes anciennes
43 H 39	43 H 2p, 4p-5p, 7p	43 H 57	43 H 7p, 9p, 13p
43 H 40	43 H 5p	43 H 58	43 H 4p, 7p, 9p, 13p
43 H 41	43 H 6p	43 H 59	43 H 7p, 10p
43 H 42	43 H 3p, 13p	43 H 60	43 H 10p
43 H 43	43 H 7p, 13p-14p	43 H 61	43 H 6p
43 H 44	43 H 7p	43 H 62	43 H 6p, 13p
43 H 45	43 H 13p	43 H 63	43 H 10p
43 H 46	43 H 7p	43 H 64	43 H 10p, 13p
43 H 47	43 H 7p, 9p, 13p	43 H 65	43 H 6p
43 H 48	47 H 7p	43 H 66	43 H 9p
43 H 49	43 H 7p, 13p	43 H 67	43 H 12p
43 H 50	43 H 13p	43 H 68	43 H 6p
43 H 51	43 H 7p, 10p	43 H 69	43 H 10p
43 H 52	43 H 7p, 13p	43 H 70	43 H 10p
43 H 53	43 H 10p	43 H 71	43 H 6p
43 H 54	43 H 3p, 10p	43 H 72	43 H 7p, 9p-10p, 13p
43 H 55	43 H 10p	43 H 73	43 H 14p
43 H 56	43 H 7p, 9p	43 H 74	43 H 6p, 9p

Des anciennes cotes aux nouvelles cotes

Cotes anciennes	Cotes actuelles	Cotes anciennes	Cotes actuelles
43 H 1	43 H 1	43 H 9	43 H 47p, 56p-58p, 66, 72p, 74, 75p
43 H 2	43 H 28p, 31p-32p, 33-34, 39p	43 H 10	43 H 51p, 53, 54p, 55, 59p, 60, 63, 64p, 69-70, 72p
43 H 3	43 H 2, 13p, 15-16, 18, 20, 22p, 31p, 42p, 54p	43 H 11	43 H 3, 4, 6p, 7-10, 11p, 17, 19, 22p, 28p-29p
43 H 4	43 H 35, 36p-39p, 58p	43 H 12	43 H 13p, 14, 22p, 67
43 H 5	43 H 36p-39p, 40	43 H 13	43 H 6p, 21p-22p, 23-25, 29p, 31p, 42p-43p, 45, 47p, 49p, 50, 52p, 57p-58p, 62p, 64p, 72p, 75p
43 H 6	43 H 41, 61, 62p, 65, 68, 71, 75p	43 H 14	43 H 5, 11p, 43p, 73
43 H 7	43 H 30, 39p, 43p, 44, 46, 47p, 48, 49p, 51p-52p, 56p- 59p, 72p, 75p		
43 H 8	43 H 12, 21p, 26-27, 28p-29p, 31p-32p, 37p		

Index

L'indexation porte sur les analyses et non sur les documents eux-mêmes.

Les entrées sont données en minuscules italiques pour les noms de lieux, en petites capitales romaines pour les noms de personnes physiques et en minuscules romaines pour les mots matières et les noms de personnes morales.

A

AILLY, Charles d'Albert d' (1625-1698 ; duc de Chaulnes) : voir CHAULNES, Charles d'Albert d'Ailly (1625-1698 ; duc de)

ALBERT D'AILLY, Charles d' (1625-1698 ; duc de Chaulnes) : voir CHAULNES, Charles d'Albert d'Ailly (1625-1698 ; duc de)

Auray (Morbihan, France) : 14

AVRILLON, Brigitte : 45, 71

B

Baden (Morbihan, France ; paroisse) : 71

BAUD, Mathurine de (marquise de Brie) : 50

Beaufort (Plumergat, Morbihan, France) : voir Bléfort (Plumergat, Morbihan, France)

BELLANGER, Marie-Joseph : 57

Belz (Morbihan, France ; paroisse) : 21

Bihouarn (Plumergat, Morbihan, France) : 58

Bléfort (Plumergat, Morbihan, France) : 36, 39, 58

Bodamo (Plumergat, Morbihan, France) : 36-39

BODOYER, Claude de (sieur de Kervilio) : voir DU BODOYEC, Claude (sieur de Kervilio)

BODOYER, Jean de : voir DU BODOYEC, Jean

BODOYER, Julien de (sieur de Kerverhet) : voir DU BODOYEC, Julien (sieur de Kerverhet)

Bois Guy (Plumergat, Morbihan, France) : 23, 58

Bois Just (Plumergat, Morbihan, France) : 28-40, 58, 75

Bojust (Plumergat, Morbihan, France) : voir Bois Just (Plumergat, Morbihan, France)

BOJUST, Guyonne de Keraudren (dame de) : voir KERAUDREN, Guyonne de (dame du Garo et de Bojust)

BOJUST, Jean de Kerméno (sieur de) : voir KERMENO, Jean de (sieur du Garo et de Bojust)

Botkelenn (Pluvigner, Morbihan, France) : 40

Botquéleène (Pluvigner, Morbihan, France) : voir Botkelenn (Pluvigner, Morbihan, France)

BOULLE, Françoise : 13

Bourgerel (Arradon, Morbihan, France) : 45

Bransquel (Pluneret, Morbihan, France ; seigneurie) : 59

BRANSQUEL, François-Louis de Marin (seigneur de) : voir MARIN, François-Louis de (seigneur de Bransquel)

Brech (Morbihan, France ; paroisse) : 21, 38, 42-44

Brech (Morbihan, France) -- Bourg : 47

BRISSAC, François de Cossé (1585-1651 ; duc de) : 9

BUISSON, Vincent (recteur de Pluneret ; 1628-1660) : 11, 64

BULLEON, Jacques (recteur de Saint-Goustan d'Auray ; 1643-1647) : voir BULLION, Jacques (recteur de Saint-Goustan d'Auray ; 1643-1647)

BULLION, Jacques (recteur de Saint-Goustan d'Auray ; 1643-1647) : 14, 66

BULLION, Julien : 14

C

CADIER, Élisabeth (dame de Trévinéc) : 14

CADIO, Françoise (dame de La Voltais) : 14

CADIO, Jeanne : 67

CADIO, Julien (sieur de Limelec) : 41

CADIO, Philippe (sieur de Kerganquis et de Kerloguen) : 3, 60

CADIO, Vincent (sieur de Kerloguen) : 3

Cahère (Plougoumelen, Morbihan, France) : voir Cahire (Plougoumelen, Morbihan, France)

Cahire (Plougoumelen, Morbihan, France) : 13, 23, 52

CANDE, Olive : 73

CARTIN, Renée : 53

Cazer (Plougoumelen, Morbihan, France) : voir Cahire (Plougoumelen, Morbihan, France)

Chapitre cathédral (Vannes, Morbihan, France) : 5, 11

Chapitre collégial de Saint-Michel-du-Champ (Brech, Morbihan, France) : 31

Chartreuse d'Auray (Brech, Morbihan, France) : 28, 30-31, 43

CHAULNES, Charles d'Albert d'Ailly (1625-1698 ; duc de) : 9

CHEROUVRIER, Perrine : 60

Château-Gaillard ([Sainte-Anne-d'Auray], Morbihan, France) : 70, 72

Coatlaëroun (Milizac-Guipronvel, Finistère, France) : 14

Couvent des carmélites (Ploërmel, Morbihan, France) : 15

Couvent des carmélites (Rennes, Ille-et-Vilaine, France) : 15

Couvent des carmélites (Vannes, Morbihan, France) : 15

COUE, Marguerite : 13

Coet à Tous (Carnac, Morbihan, France) : voir Coëtatouz (Carnac, Morbihan, France)

Coët Cunec (Plumergat, Morbihan, France) : 23, 56, 58

Coët Digo (Plumergat, Morbihan, France) : 24, 35-36, 43, 58

Coëtguehennec (Plumergat, Morbihan, France) : voir Coët Cunec (Plumergat, Morbihan, France)

Coët Guézennec (Plumergat, Morbihan, France) : voir Coët Cunec (Plumergat, Morbihan, France)

Coët Jégu (Plumergat, Morbihan, France) : 37-38

Coët Noc (Plumergat, Morbihan, France) : 23, 56, 58

Coëtatouz (Carnac, Morbihan, France) : 13

COËTMAGOËR, Guillaume de : 38

COËTMAGOËR, Jean de : 36, 38

COSSE, François de (1585-1651 ; duc de Brissac) : voir BRISSAC, François de Cossé (1585-1651 ; duc de)

D

Danets, Moulin (Plumergat, Morbihan, France) : 41

Deduy (Plumergat, Morbihan, France) : voir Dudy (Plumergat, Morbihan, France)

DU BODOYEC, Claude (sieur de Kervilio) : 62

DU BODOYEC, Jean : 14

DU BODOYEC, Julien (sieur de Kerverhet) : 69

DU PLESSIS, René (sieur de La Haye) : 53

DU ROHELLO (famille) : 71

DU ROHELLO, Françoise : 13

DU ROHELLO, Jean : 71

DU ROHELLO, Jean-Baptiste (abbé) : 45,71

DU ROHELLO, Marie : 13

DU ROHIC, Jean : 38

DU TENO, Olivier : 38

DU THENO, Olivier : voir DU TENO, Olivier

Dudy (Plumergat, Morbihan, France) : 36-37, 58

E

Erdeven (Morbihan, France ; paroisse) : 21

ESCOUBLEAU DE SOURDIS, Henri d' (1593-1645) : VOIR SOURDIS, Henri d'Escoubleau de (1593-1645)

ÉVENO, Guillaume : 54

F

France. Chambre des comptes de Bretagne : 21

France. Maréchaussée de Bretagne : 17

France. Sénéchaussée de Brest et Saint-Renan : 14

France. Sénéchaussée de Vannes : 35

France. Sénéchaussée d'Auray : 35-39

FRUNEAU, Jeanne : 51

FRUNEAU, Perrine : 51

FRUNEAU, Roland (recteur de Mendon ; 1630) : 51

G

GAPAILLART, François : 14
 GAZET, Michel (sieur de La Tour Jazon) : 13
 GOÉZISAC, Perrot de : 36
Gornevec (Plumergat, Morbihan, France) : 62
Grand-Champ (Morbihan, France ; paroisse) : 32, 39
Guernauël (Plumergat, Morbihan, France) : 62
 GUIDO, Michelle (dame de Loqueltas) : 14

H

HUBY, Marie (dame de La Tour Jazon) : 13
 HEMON, René-Corentin : 45, 71

I

INNOCENT X (1574-1655 ; pape) : 11

J

JEGAT, Jacqueline : 14

K

Kerallé (Landévant, Morbihan, France) : 36
Kerangre (Erdeven, Morbihan, France) : 48
Keranmau (Locmariaquer, Morbihan, France) : 51
Keraol (Sainte-Anne-d'Auray, Morbihan, France) : 13, 63, 72
Kerascouët (Erdeven, Morbihan, France) : 48
 KERASCOUËT, Pierre : 39
Keraudran (Pluvigner, Morbihan, France ; seigneurie) : 32
 KERAUDREN, Guyonne de (dame du Garo et de Bojust) : 30
Keraët (Landévant, Morbihan, France) : 49
Kerberon (Plumergat, Morbihan, France) : 36, 37
Kerbezéron (Plumergat, Morbihan, France) : voir Kerberon (Plumergat, Morbihan, France)
Kercadoret (Locmariaquer, Morbihan, France) : 51

Kerdelan (Baden, Morbihan, France ; seigneurie) : 71

Kerdronnet (Plumergat, Morbihan, France) : 37, 58

Kergal Bodo (Languidic, Morbihan, France) : 50

Kergal en Bondon (Languidic, Morbihan, France)

Kergaranton (Pluvigner, Morbihan, France) : voir Kervranton (Pluvigner, Morbihan, France)

Kergo (Pluvigner, Morbihan, France) : 75

Kergomaho (Plumergat, Morbihan, France) : 37

Kergrosse (Erdeven, Morbihan, France) : 57

Kerguiris, Maurice : 13, 65

Kerhervo (Locmariaquer, Morbihan, France) : 51

Kericune (Belz, Morbihan, France) : 46

KERINIZAN, Guillemet de : 37

KERIOLET, Pierre Le Gouvello (seigneur de) : voir LE GOUVELLO, Pierre (seigneur de Keriolet et de Kerlois)

Kerizan (Plumergat, Morbihan, France) : 35

KERLOGUEN, Vincent Cadio (sieur de) : voir CADIO, Vincent (sieur de Kerloguen)

KERLOGUEN, Philippe Cadio (sieur de) : voir CADIO, Philippe (sieur de Kerganquis et de Kerloguen)

KERLOIS, Pierre Le Gouvello (seigneur de) : voir LE GOUVELLO, Pierre (seigneur de Keriolet et de Kerlois)

KERLOURY, Christophe Le Trépezec (sieur de) : voir LE TREPEZEC, Christophe (sieur de Kerloury)

KERLOURY, Jeanne Le Métayer (dame de) : voir LE METAYER, Jeanne (dame de Kerloury)

Kermec (Pluvigner, Morbihan, France) : 74-75

Kermezec (Pluvigner, Morbihan, France) : voir Kermec (Pluvigner, Morbihan, France)

Kermousseau (Plumergat, Morbihan, France) : 23

KERMENO (famille de) : 32

KERMENO, Alain de (seigneur du Garo) : 28

KERMENO, Jean de (sieur du Garo et de Bojust) : 30

KERMENO, René de (seigneur du Garo) : 31

Kernansac (Plumergat, Morbihan, France) : 37

Kerospic (Pluneret, Morbihan, France) : 65

Kerourguy (Plumergat, Morbihan, France) : 36-37

Kerpedron (Plumergat, Morbihan, France) : voir Kerberon (Plumergat, Morbihan, France)

Kerraoul (Sainte-Anne-d'Auray, Morbihan, France) : voir Keraol (Sainte-Anne-d'Auray, Morbihan, France)

KERVERHET, Julien Du Bodoyec (sieur de) : voir DU BODOYEC, Julien (sieur de Kerverhet)

KERSERVANT, Nicolas de Talhouët (seigneur de) : voir TALHOUËT, Nicolas de (seigneur de Kerservant et de Pontsal)

Kervengu (Pluneret, Morbihan, France) : 14

KERVENGU, Jean Ruffault (sieur de) : voir RUFFAULT, Jean (sieur de Kervengu)

KERVILIO, Claude Du Bodoyec (sieur de) : voir DU BODOYEC, Claude (sieur de Kervilio)

Kervily (Pluvigner, Morbihan, France ; seigneurie) : 73

Kervily (Pluvigner, Morbihan, France) : 24

Kervito (Brech, Morbihan, France) : 47

Kervranton (Pluvigner, Morbihan, France) : 75

KERVENO, Sylvestre de : 37

Kerzauce (Landévant, Morbihan, France) : 49

L

LA BOISSIERE, Jean Nerzic (sieur de) : voir NERZIC, Jean (sieur de La Boissière)

La Chesnaye (Plumergat, Morbihan, France) : 37

LA FOLLEVILLE, Julien Robert (sieur de) : voir ROBERT, Julien (sieur de La Folleville)

LA FORET, Catherine Le Breton (dame de) : voir LE BRETON, Catherine (dame de La Forêt)

LA FORET, François de Lustin (sieur de) : voir LUSTIN, François de (sieur de La Forêt)

LA HAYE, Jean de : 37

LA HAYE, René Du Plessis (sieur de) : voir DU PLESSIS, René (sieur de La Haye)

LA MEILLERAYE, Charles de La Porte (1602-1664 ; duc de) : 9

LA PORTE, Charles de (1602-1664 ; duc de La Meilleraye) : voir LA MEILLERAYE, Charles de La Porte (1602-1664 ; duc de)

LA RIVIERE, Françoise Le Gouvello (dame de) : voir LE GOUVELLO, Françoise (dame de La Rivière)

LA TOUR JAZON, Marie Huby (dame de) : voir HUBY, Marie (dame de La Tour Jazon)

LA TOUR JAZON, Michel Gazet (sieur de) : voir GAZET, Michel (sieur de La Tour Jazon)

La Villeneuve (Plumergat, Morbihan, France) : 37

LA VOLTAIS, Françoise Cadio (dame de) : voir CADIO, Françoise (dame de La Voltais)

Laimer (Plumergat, Morbihan, France) : 24, 35, 53, 58

Lancamper (Plumergat, Morbihan, France) : voir Lénoper (Plumergat, Morbihan, France)

Landaul (Morbihan, France ; paroisse) : 32

Landévant (Morbihan, France ; paroisse) : 21

Lann er Marh (Plumergat, Morbihan, France) : 23, 58

LANNIC, Pierre Le Roc'h (sieur de) : voir LE ROC'H, Pierre (sieur de Lannic)

Lannouan (Landévant, Morbihan, France ; seigneurie) : 32

Lanvaux, Forêt de (Morbihan, France) : 8

Lanvin (Plumergat, Morbihan, France) : 56, 58

Largoët (Elven, Morbihan, France ; seigneurie) : voir Largouët (Elven, Morbihan, France ; seigneurie)

Largouët (Elven, Morbihan, France ; seigneurie) : 71

Larmor-Langle (Locmariaquer, Morbihan, France) : 51

Lascoër (Plumergat, Morbihan, France) : 36-37

LAUNAY (famille de) : 57

LAUNAY, Éloi de : 57

Le Benalo (Pluvigner, Morbihan, France) : 75

LE BIDER, Anne : 14

LE BOHEC, Guyonne : 55

LA BOISSIERE, Françoise Palazy (dame de) : voir PALAZY, Françoise (dame de La Boissière)

Le Boterff (Sainte-Anne-d'Auray, Morbihan, France) : 14, 69

LE BOTERFF, Pierre Rio (sieur de) : voir RIO, Pierre (sieur du Boterff)

LE BRETON, Catherine (dame de La Forêt) : 47

Le Cléziou (Plumergat, Morbihan, France) : 36-37, 39

Le Cosquer (Plumergat, Morbihan, France) : 38
 LE COSQUER, Éon : 37
 Le Couëdic (Pluneret, Morbihan, France) : 64, 72
 LE CROSSEC, Anne (dame de Trémélo) : 42
 LE FALHUN, Jeanne : 14
Le Faouët (Plumergat, Morbihan, France) : 36-38, 58
 LE GARO, Alain de Kerméno (seigneur de) : voir KERMENO, Alain de (seigneur du Garo)
 LE GARO, Guyonne de Keraudren (dame de) : voir KERAUDREN, Guyonne de (dame du Garo et de Bojust)
 LE GARO, Jean de Kerméno (sieur de) : voir KERMENO, Jean de (sieur du Garo et de Bojust)
 LA GARO, Louise de Rosmadec (dame de) : voir ROSMADEC, Louise de (dame du Garo)
 LE GOUVELLO, Christophe (sieur de Ménimur) : 20
 LE GOUVELLO, Françoise (dame de La Rivière) : 20
 LE GOUVELLO, Pierre (seigneur de Keriolet et de Kerlois) : 13
 LE GUERN, Vincent Le Gril (sieur de) : voir LE GRIL, Vincent (sieur du Guern) : 31
Le Guern (Sainte-Anne-d'Auray, Morbihan, France) : 14, 66, 72
 LE GRIL, Vincent (sieur du Guern)
Le Marquis ([Sainte-Anne-d'Auray], Morbihan, France) : 68, 70, 72
 LE MOINGNOU, Guillaume : 35, 37-38
 LE MORDEC, Gwenaëlle : 74
 LE METAYER, Jeanne (dame de Kerloury) : 14
 LE MEZEC, Constance : 70
 LE QUAY, Perrot : 36, 37
 Le Resto Cozo (Plumergat, Morbihan, France) : 37-38, 58
 LE ROC'H, Pierre (sieur de Lannic) : 73
 LE ROUX, Guillaume : 36
 LE ROUX, Guillemette : 61
 LE TREPEZEC, Christophe (sieur de Kerloury) : 14
 LE TURCLE, Éon : 14
 LE VERGER, Guyonne : 23
 LE VICOMTE, Marie : 43

LEGRO, François : 74
 LETENDRE, Pierre : 1
Lénoper (Plumergat, Morbihan, France) : 36, 38-39
Lénunez (Plumergat, Morbihan, France) : 13
 LERAN, Jean-Baptiste Touzé (sieur de) : voir TOUZE, Jean-Baptiste (sieur de Léran)
 LIMELEC, Julien Cadio (sieur de) : voir CADIO, Julien (sieur de Limelec)
Liscoët (Pluvigner, Morbihan, France) : 75
Locmaria (Plumergat, Morbihan, France) : 14, 24, 35, 54-55, 58
Locmaria Er Fanc (Plumergat, Morbihan, France) : voir Locmaria (Plumergat, Morbihan, France)
Locmariaquer (Morbihan, France ; paroisse) : 21
Locminé (Morbihan, France ; paroisse) : 14
 LOQUeltas, Michelle Guido (dame de) : voir GUIDO, Michelle (dame de Loqueltas)
Lomelec (Sainte-Anne-d'Auray, Morbihan, France) : 63
 LOUIS XIII (1601-1643 ; roi de France) : 4-6, 9, 71
 LOUIS XIV (1638-1715 ; roi de France) : 6-11
 LUSTIN, François de (sieur de La Forêt) : 47

M

Maguero (Plumergat, Morbihan, France) : voir Mangoero (Plumergat, Morbihan, France)
 MAHE, Jeanne : 54
 MAHE, Pierre : 54
Manegourio (Pluneret, Morbihan, France) : voir Mané Gourio (Pluneret, Morbihan, France)
 MANEGOURIO, François de Quéhéon (sieur de) : voir QUEHEON, François de (sieur de Manegourio)
Mangoero (Plumergat, Morbihan, France) : 36-38
Mané Gourio (Pluneret, Morbihan, France) : 59, 64
Manigruo (Pluneret, Morbihan, France) : voir Mané Gourio (Pluneret, Morbihan, France)
 MARBEUF, Claude de : 67
 MARBEUF, Claude-François-Marie de (seigneur de Spinefort) : 12
 MARBEUF, Guillaume de : 59
 MARBŒUF, Claude de : voir MARBEUF, Claude de

MARBŒUF, Claude-François-Marie de (seigneur de Spinefort) : voir MARBEUF, Claude-François-Marie de (seigneur de Spinefort)

MARBŒUF, Guillaume de : voir MARBEUF, Guillaume de

MARHIN, Yves : 54

MARIN, François-Louis de (seigneur de Bransquel) : 59

Mendon (Locoal-Mendon, Morbihan, France ; paroisse) : 32

Ménéglas (Plumergat, Morbihan, France) : 36-37, 39

Menerio (Pluvigner, Morbihan, France) : 75

Menescamp (Plumergat, Morbihan, France) : 36, 38

MENIMUR, Christophe Le Gouvello (sieur de) : voir LE GOUVELLO, Christophe (sieur de Ménémur)

Merlin (Plumergat, Morbihan, France) : 37, 58

Meslain (Plumergat, Morbihan, France) : voir Merlin (Plumergat, Morbihan, France)

Minter (Plumergat, Morbihan, France) : 35-36, 39

Mirlange (Hirel, Ille-et-Vilaine, France) : 14

N

Nerhouët (Plumergat, Morbihan, France) : voir Nerhouit (Plumergat, Morbihan, France)

Nerhouit (Plumergat, Morbihan, France) : 39

NERZIC, Jean (sieur de La Boissière) : 45, 71

NEUBLET, Perrine : 53

NICOLAZIC, Yves : 14

NICOLAZIC, Yves (1591-1645) : 61

NICOLAZIC, Yvon (1591-1645) : voir NICOLAZIC, Yves (1591-1645)

NOËL, Jeanne : 68

P

PALAZY, Françoise (dame de La Boissière) : 45, 71

PAMFILI, Giovanni Battista (1574-1655) : voir INNOCENT X (1574-1655 ; pape)

PAMPHILI, Giambattista (1574-1655) : voir INNOCENT X (1574-1655 ; pape)

PERE BENJAMIN DE SAINT PIERRE (prieur au couvent des carmes de Sainte-Anne) : 16

PERE LEON DE SAINT JEAN (prieur provincial des carmes de la province de Touraine) : 16

PERE YVES DE SAINT CALIXTE (prieur au couvent des carmes de Sainte-Anne) : 16

PHELIPPOT, Yves : 55

Plescop (Morbihan, France ; paroisse) : 32

Ploeren (Morbihan, France ; paroisse) : 71

Plougoumelen (Morbihan, France ; paroisse) : 21, 23

Plougoumelen (Morbihan, France) -- Bourg : 23, 52

Plouvara (Côtes-d'Armor, France ; paroisse) : 14

Plumergat (Morbihan, France ; paroisse) : 21, 26, 35-39, 44, 53-58

Plumergat (Morbihan, France) -- Bourg : 35, 36

Pluneret (Morbihan, France) -- Bourg : 13, 58, 61, 72

Pluvigner (Morbihan, France ; paroisse) : 21, 41-44, 73-75

Pluvigner (Morbihan, France ; seigneurie) : 43

POLUCHE, Jeanne : 62

Pont er Groah (Plumergat, Morbihan, France) : 24, 58

PONTSAL, Nicolas de Talhouët (seigneur de) : voir TALHOUËT, Nicolas de (seigneur de Kerservant et de Pontsal)

PRUDHOMME, François : 14

Q

QUEHEON, François de (sieur de Manegourio) : 64

QUEHEON, Louis de : 64

Queneven (Sainte-Anne-d'Auray, Morbihan, France) : 71

Quenhuen (Sainte-Anne-d'Auray, Morbihan, France) : voir Queneven (Sainte-Anne-d'Auray, Morbihan, France)

R

Resto-Marvil (Plumergat, Morbihan, France) : 58

Ringablach (Plumergat, Morbihan, France) : 39

RIO, Pierre (sieur du Boterff) : 60

Riscloës (Plumergat, Morbihan, France) : 39

RIVIERE, Julien : 27

ROBERT, Julien (sieur de La Folleville) : 14

ROBIEN, Sébastien de : 43

RODOUE, Sylvestre (recteur de Pluneret ; 1600-1628) : 3

ROLLON, Renée de : 64

ROSMADÉC, Louise de (dame du Garo) : 28

ROSMADÉC, Sébastien de (vers 1570-1646 ; évêque de Vannes) : 3, 11

RUFFAULT, Jean (sieur de Kervengu) : 13

S

Saint-Colomban (Pluvigner, Morbihan, France) : 24, 75

Saint-Colombier (Pluvigner, Morbihan, France) : voir Saint-Colomban (Pluvigner, Morbihan, France)

Saint-Trémeur (Pluvigner, Morbihan, France) : 75

Saint-Tréver (Pluvigner, Morbihan, France) : voir Saint-Trémeur (Pluvigner, Morbihan, France)

Santain (Plumergat, Morbihan, France) : voir Santen (Plumergat, Morbihan, France)

*Santen (Plumergat, Morbihan, France) : 24, 57-58
sceau : 3, 6, 9, 11, 14, 21, 29, 35-39, 71*

Seigneurie (Bojust, Plumergat, Morbihan, France) : 28-40, 52, 58, 75

Seigneurie (Bransquel, Pluneret, Morbihan, France) : 59

Seigneurie (Keraudran, Pluvigner, Morbihan, France) : 32

Seigneurie (Kerdelan, Baden, Morbihan, France) : 71

Seigneurie (Kervily, Pluvigner, Morbihan, France) : 73

Seigneurie (Lannouan, Landévant, Morbihan, France) : 32

Seigneurie (Largoët, Elven, Morbihan, France) : voir Seigneurie (Largouët, Elven, Morbihan, France)

Seigneurie (Largouët, Elven, Morbihan, France) : 23, 28, 52, 71

Seigneurie (Pluvigner, Morbihan, France) : 24, 30, 36-37, 43

SIXTE IV (1414-1484 ; pape) : 31

SPINEFORT, Claude-François-Marie de Marbeuf (seigneur de) : voir MARBEUF, Claude-François-Marie de (seigneur de Spinefort)

SOURDIS, Henri d'Escoubleau de (1593-1645) : 9

T

TALHOUËT, Nicolas de (seigneur de Kerservant et de Pontsal) : 13

TANGUY, Henri : 35-36, 38-39

TOUZE, Jean-Baptiste (sieur de Léran) : 56

Trédazo (Plumergat, Morbihan, France) : 23, 56, 58

Trédoué (Plumergat, Morbihan, France) : 36, 38-39

TREMELO, Anne Le Crossec (dame de) : voir LE CROSSEC, Anne (dame de Trémélo)

Tréoret (Plumergat, Morbihan, France) : 24, 42-43

TREPEZEC, Joseph de : 68

Treuber (Brech, Morbihan, France) : 47

TREVINEC, Élisabeth Cadier (dame de) : voir CADIER, Élisabeth (dame de Trévinec)

Trezelen (Plumergat, Morbihan, France) : 23, 58

Trezerouen (Plumergat, Morbihan, France) : voir Trezelen (Plumergat, Morbihan, France)

Annexe - Liste des sceaux conservés dans le fonds

Chambre des comptes de Bretagne

43 H 21 : un sceau plaqué (1653).

Chapitre cathédral de Vannes

43 H 11 : un sceau plaqué (1650).

Cour d'Auray

43 H 35 : un sceau pendant (1458).

43 H 36 : un sceau pendant (1453 n. st.).

43 H 37 : un sceau pendant (1457).

43 H 38 : trois sceaux pendants (1452, 1466, 1520 n. st.) et un sceau plaqué (1574).

43 H 39 : un sceau pendant (1501).

Cour de Brest et de Saint-Renan

43 H 14 : un sceau plaqué (1663).

Cour [du Garo et de Bojust]

43 H 35 : un sceau pendant [1502].

Cour de Pluvigner

43 H 36 : trois sceaux pendants (1502).

43 H 37 : deux sceaux pendants (1502, 1513).

Cour de Vannes

43 H 35 : un sceau pendant (1425).

Cour indéterminée

43 H 35 : un sceau pendant (1519).

Guillaume de Coëtmagoër

43 H 38 : un sceau pendant [1407 ou 1408].

Jean de Coëtmagoër

43 H 36 : deux sceaux pendants (1421 n. st., 1428 n. st.).

43 H 38 : trois sceaux pendants (1414 n. st., 1418 n. st., 1421 n. st.).

François de Cossé, duc de Brissac

43 H 9 : un sceau plaqué (1636).

Jean Du Rohic

43 H 38 : un sceau pendant (1400).

Olivier Du Tého

43 H 38 : un sceau pendant (1412).

Perrot de Goëzisac

43 H 36 : un sceau pendant (1391).

Pierre Kerascouët

43 H 39 : un sceau pendant (1391 n. st.).

Guillemet de Kerinizan

43 H 37 : un sceau pendant (1363).

Sylvestre de Kervéno

43 H 37 : deux sceaux pendants (1408 n. st., 1418).

Jean de La Haye

43 H 37 : un sceau pendant (1418).

Éon Le [Cosquer]

43 H 37 : un sceau pendant (1391 n. st.).

Guillaume Le Moingnou

43 H 35 : un sceau pendant (1418).

43 H 37 : un sceau pendant (1418).

43 H 38 : un sceau pendant (1418 n. st.).

Perrot Le Quay

43 H 36 : un sceau pendant (1418 n. st.).

43 H 37 : un sceau pendant (1418).

Guillaume Le Roux

43 H 36 : quatre sceaux pendants (1404 n. st., 1409 n. st., 1412).

Louis XIII

43 H 6 : un sceau pendant (1637).

43 H 71 : un sceau plaqué (1636).

Louis XIV

43 H 11 : un sceau pendant (1659).

43 H 29 : un sceau pendant (1656).

Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes

43 H 3 : un sceau plaqué (1627).

43 H 11 : un sceau plaqué (1641).

Henri Tanguy

43 H 35 : deux sceaux pendants (1418, 1428 n. st.).

43 H 36 : un sceau pendant (1427).

43 H 38 : deux sceaux pendants (1424, 1428 n. st.).

43 H 39 : deux sceaux pendants (1427).

Table des matières

Introduction	1
Sommaire	7
Corps de l'instrument de recherche	8
Tables de concordance	28
Index.....	31
Annexe - Liste des sceaux conservés dans le fonds.....	38